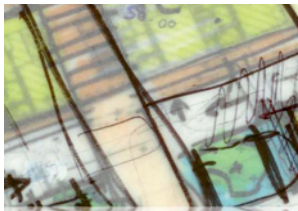


Kalank formation



thierry lamort responsable
22, ruye Frédéric Peyson
34000 MONTPELLIER
tel : 04 34 40 48 14
gms : 06 20 98 64 86
e-mail : kalankfomration@me.com
site internet : www.kalankformation.fr



Matériaux et empreinte carbone

Durée : 2 demi-journées en visio, jour soit 7 heures de formation
Public : Architectes, leurs collaborateurs, maître d'ouvrage, BET
Formateur : **Jacques ALLIER** consultant en performance énergétique

Contexte

Depuis la nuit des temps, les matériaux et l'énergie forment un couple indissociable. L'explosion des techniques et la profusion d'énergie de la révolution industrielle sonneront la fin du bilan environnemental vertueux qui a perduré pendant des siècles. La récente prise de conscience des conséquences climatiques de l'énergie carbonée rend désormais nécessaire une transition énergétique qui ne sera pas sans effet sur la façon de concevoir les bâtiments et leurs divers composants constructifs.

La présente formation aborde cette évolution en évoquant les diverses difficultés qu'il conviendra de surmonter, et ce dès la prochaine réglementation, au plus tard en 2020 !

Objectifs pédagogiques

Faire prendre conscience de la nécessité :

- de la transition énergétique
- de l'implication et la motivation de chacun, à son niveau de responsabilité
- du changement à apporter dans la façon de concevoir
- de disposer d'argumentaires pour convaincre les maîtres d'ouvrage
- se préparer à la RT 2020 (la montée en compétence par étape)



Autres éléments

Documents fournis :	Remise à chaque participant de la présentation au format .pdf
Évaluation de la formation :	Évaluation à chaud de la formation, du formateur et des conditions de la formation
Le plus formation :	Réponses aux questions des stagiaires formulées par courriel une année après la formation.

Programme

Présentation des objectifs et des participants

- Présentations réciproques des participants et du formateur et recueil des attentes

Rappels sur l'énergie

- L'énergie et ses différentes formes

Evolution historique

- Pendant des millénaires un modèle vertueux
 - Pierres naturelles, Matériaux à base de terre crue et cuite, Bois
- La révolution industrielle : la rupture
 - Explosion des techniques, des sources énergétiques, des transports et de nouveaux matériaux
 - Approche constructive selon diverses périodes de 1800 à nos jours

Prise de conscience

- Prise de conscience des causes
- Prise de conscience des effets
- Autres prises de conscience

La transition énergétique

- L'enjeu
- Caractéristiques des matériaux
- Contexte législatif et réglementaire
 - Le cycle de vie des matériaux, origine des gaz à effet de serre dans le bâtiment
 - Le label E+C-
- Impacts environnementaux
 - Calcul des impacts, taux de renouvellement, les fiches de données environnementales et sanitaires (FDES)
- Réduire les besoins
 - Réduire les besoins énergétiques
 - Réduire les besoins en matériaux

Agir

- Pistes d'actions
 - Éviter les émissions de CO₂, économiser les ressources naturelles, réduire et valoriser les déchets
 - Conception interactive et écoconception

Conclusion

- Tour de table interrogatif sur le ressenti de chaque participant et des suites éventuelles
- Revue rapide des documents numériques fournis
- Évaluation de la formation, du formateur et des conditions de formation par les participants



Kalank formation



thierry lamort, responsable
22, rue Frédéric Peyson
34000 MONTPELLIER
tel : 04 34 40 48 14
gms : 06 20 98 64 86
e-mail : kf@kalankformaton.fr
site internet : www.kalankformation.fr
numéro de déclarant d'activité : 91340720534
siret : 429 104 326 00039 - code APE : 7111Z

BULLETIN D'INSCRIPTION

N° 20/06/08
DATE : 08/06/20



NOM et Prénom
Adresse

Description de la formation	prix de la formation HT	nb de personnes	HT
Intitulé			
MATÉRIAUX ET EMPREINTE CARBONE			
dates : les 17 et 18 septembre 2020 , 7 heures, 2 matinées	350	1	350
horaires : 9H00-12H30			
lieu : en visio			
		TVA 20%	70
Total honoraires TTC*			420

*Quatre cent vingt euros

Validation de l'inscription après réception du bulletin d'inscription signé bon pour accord et du règlement (paiement en ligne ou par chèque qui sera encaissé à la fin de la formation)

Bon pour accord

Date et signature

Annexe :

Conditions Générales de vente Modalités d'inscription et de règlement

L'inscription intervient à réception par KalanK formation du présent devis dûment signé pour acceptation, accompagné d'un chèque de règlement du montant total de la formation.

La validation des inscriptions pour les administrations ou services publics appelés à régler la formation se fait à réception d'un ordre de service.

L'inscription n'est définitive qu'à réception de ces pièces et dans la limite des places encore disponibles à leur date de réception.

Le client pourra demander à son OPCA que les frais de formation soient réglés directement à KalanK formation. Le client s'engage à couvrir KalanK formation de toutes les sommes, dues dans le cadre de la formation, qui ne serait pas prises en charge dans le cadre de cette subrogation pour quelques raisons que ce soient.

Convocation

:

Dès l'inscription enregistrée et validée par KalanK formation, une confirmation d'inscription sera adressée par mail au client.

Une convocation individuelle est adressée par mail à chaque stagiaire inscrit au moins 15 jours avant le début de la première période de formation, puis, par mail, au moins une semaine avant le début de chaque nouvelle période de formation.

Modalités pédagogiques :

Les modalités pédagogiques sont décrites dans la fiche pédagogique, annexée au devis. Un questionnaire d'évaluation est remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation. Il peut être communiqué au client sur simple demande. Report /Annulation

1/ Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopie reçues moins de 15 jours avant le début de l'action de formation entraînent l'encaissement des frais de la prestation, sauf cas de force majeure dûment justifié.

2/ KalanK formation se réserve la possibilité, en cas de force majeure ou d'insuffisance de participants, d'annuler ou reporter une session de formation. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelque cause que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

Délivrance des documents de fin de stage :

L'attestation de présence et l'attestation de formation sont délivrées à la fin du stage lors de la facturation.

Le stagiaire devra avoir effectué plus de 90 % du temps de la formation et acquit les connaissances nécessaires à la délivrance de l'attestation de formation. Dans le cas contraire, KalanK formation ne délivrera que l'attestation de présence.

Documents contractuels :

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par le KalanK formation du devis dûment signé pour accord d'inscription, par tout représentant du client.

Pour chaque action de formation, une attestation de formation ainsi qu'une attestation de présence individuelle sont adressés au client avec la facture acquittée.

Règlement des litiges :

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, KalanK formation et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de Montpellier.